

Arrêté du 31 décembre 2001 relatif à l'échelonnement indiciaire des personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière

Date : 31/12/2001

Type : Arrêtés

Rubrique : 03. Personnel

Thème(s) :
B. Statuts - 03. Personnel paramédical - 03.02 Dispositions communes aux personnels médico-techniques

Cet arrêté a été abrogé le 30 juin 2011 par l'arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'échelonnement indiciaire des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière

Mots clés : Emploi - Solidarité - Echelonnement indiciaire - Personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière - Préparateurs en pharmacie hospitalière - Techniciens de laboratoire - Manipulateurs d'électroradiologie médicale - Echelle indiciaire - Catégorie B

Consulter ici [l'arrêté du 31 décembre 2001 relatif à l'échelonnement indiciaire des personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière](#)

Consulter également [l'arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'échelonnement indiciaire des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière](#)